

LA SOLIDARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN EUROPE : DE L'INDÉPENDANCE À L'INTERDÉPENDANCE

Extrait de :

Sami Andoura,

« La solidarité énergétique en Europe :

de l'indépendance à l'interdépendance »,

Études & Rapports n° 99,

Notre Europe – Institut Jacques Delors, juillet 2013.

CONCLUSION

VERS UNE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE FONDÉE SUR LA COMPÉTITION, LA COOPÉRATION ET LA SOLIDARITÉ

Dans un contexte énergétique européen marqué de tout temps par la souveraineté et l'indépendance nationales, la solidarité est progressivement devenue une réalité tangible de la politique énergétique européenne en cours de développement. Élevée au rang de principe fondamental dans les traités européens, on assiste depuis 2005 à une montée en puissance du principe de solidarité dans l'élaboration de la nouvelle politique énergétique européenne.

Montée en puissance progressive mais réelle de la solidarité énergétique en Europe

Il aura fallu à chaque fois nombre de menaces, de crises et d'échecs, et notamment des crises du gaz entre la Russie et l'Ukraine, pour que l'UE et ses États membres avancent sur le chemin de la solidarité énergétique en lui donnant un contenu concret.

L'UE a pris une série d'initiatives dans certains domaines clés tels que :

- **Sécurité d'approvisionnement interne dans le secteur du gaz** : l'UE a par exemple instauré un nouveau mécanisme européen pour organiser de façon cohérente une **meilleure prévision et coordination des risques et crises liées à l'approvisionnement en gaz** à l'échelle de l'UE, et assurer une solidarité et une assistance mutuelle efficaces. Il s'agit jusqu'à présent de l'une des concrétisations majeures de la solidarité énergétique en Europe dont la meilleure illustration est l'application du principe des flux rebours d'ouest en est sur les gazoducs existants, y compris jusqu'en Ukraine.
- **Intégration des réseaux énergétiques nationaux** au sein d'un marché européen de l'énergie au moyen d'infrastructures d'interconnexions : l'UE

a également été capable de **promouvoir des projets d'infrastructures énergétiques d'intérêt européen**, ainsi que leur financement, en adoptant un nouveau Règlement relatif aux infrastructures énergétiques européennes et le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe pour la période 2014-2020 après l'expérience du Plan européen de relance par l'énergie adopté en 2010 avec 4 milliards d'euros.

- **Diversification des sources et ressources pour l'approvisionnement** énergétique de l'Europe : une initiative européenne a été le soutien apporté au « **Corridor sud** » afin de diversifier les sources de l'approvisionnement en gaz en tant que projet d'intérêt européen et en engageant sa capacité effective à développer celui-ci.
- La reconnaissance de la dimension européenne des infrastructures gazières et électriques par l'octroi de **mandats de négociation par les États membres à la Commission européenne** pour la réalisation du gazoduc transcaspien reliant le Turkménistan et l'Azerbaïdjan et pour l'intégration du réseau électrique balte au réseau européen avec la Russie et la Biélorussie. Ce sont les premiers exemples d'une négociation spécifique au domaine de l'énergie menée au nom de l'Union européenne avec des pays tiers.

Éléments manquants pour une solidarité énergétique en Europe

Alors que ces divers progrès sont salutaires et bienvenus, force est de reconnaître qu'il s'agit jusqu'à présent d'autant d'initiatives ponctuelles, qui additionnées ne peuvent encore être assimilées à une stratégie globale. La solidarité énergétique en tant que telle n'a encore fait l'objet d'aucune définition commune au niveau européen. La solidarité énergétique demeure majoritairement identifiée à la question des infrastructures énergétiques et est encore souvent abordée accessoirement par rapport aux règles générales et déclinée au niveau technique.

Il demeure par ailleurs **certaines lacunes** non négligeables au sein de la politique énergétique européenne en terme de solidarité, et notamment dans les domaines suivants :

- **La sécurité d'approvisionnement électrique demeure le maillon faible** du système énergétique européen. Or, bien que les opérateurs eux-mêmes aient pris conscience des enjeux en présence, notamment après le *blackout* historique de novembre 2006 et la situation limite de février 2012, une approche outrancièrement nationale empêche encore aujourd'hui la mise en place de règles communes permettant une véritable approche collective pouvant s'appuyer sur les atouts du marché européen. La confiance mutuelle nécessaire à une approche commune n'est pas encore suffisante et les mentalités évoluent peu dans ce domaine. Une **nouvelle réglementation** pour la sécurité d'approvisionnement électrique devrait être élaborée et se fonder sur les principes généraux et composantes majeures de la réglementation déjà mise en place dans le domaine du gaz, tout en tenant compte des spécificités de l'électricité.
- **On ne trouve pas encore suffisamment le principe de solidarité dans les instruments énergétiques bi- ou multilatéraux conclus avec les pays fournisseurs et/ou de transit.** Parler d'une seule voix et faire prévaloir ses intérêts vis-à-vis de ses partenaires extérieurs, pays producteurs ou de transit et autres entités commerciales, devrait impliquer, quand le besoin se présente, et au nom de l'intérêt commun et de la solidarité au sein de l'UE, que cette dernière négocie directement avec les pays fournisseurs et de transit les **accords-cadres nécessaires** fixant les conditions de l'approvisionnement énergétique vers les marchés européens, tout en laissant aux entreprises le soin de négocier et de conclure les contrats finaux sur les prix et les volumes avec les fournisseurs. De même, les coopérations nouées par les États membres séparément avec des pays tiers apparaissent comme sous-optimales dans le contexte actuel. Une attention particulière de l'UE devrait être donnée au voisinage de l'UE, aussi bien au Sud qu'à l'Est.
- **La solidarité économique et financière pour l'impulsion nécessaire aux grands projets d'infrastructure d'intérêt européen demeure limitée.** S'agissant de projets situés à l'extérieur de l'UE ou encore dans les mers de l'UE (éolien offshore), qui ont une importance considérable pour plusieurs États membres en même temps, l'UE se heurte encore aux approches nationales classiques encore poursuivies. Dans ce contexte, la question majeure de leur financement et de la répartition des coûts et bénéfices entre États impliqués demeure souvent sans réponse appropriée. L'UE doit continuer de développer les instruments économiques et

LA SOLIDARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN EUROPE : DE L'INDÉPENDANCE À L'INTERDÉPENDANCE

financiers innovants et nécessaires. Le Mécanisme d'interconnexion européenne récemment agréé devrait y contribuer. L'utilisation des fonds structurels dans ce domaine est également à prendre en compte.

- **La précarité énergétique est un phénomène croissant au sein même de l'UE.** On peut regretter que la définition même des contours de cette problématique demeure encore floue, mais aussi que les moyens mis en œuvre à l'échelle nationale et européenne ne soient pas toujours à la hauteur des enjeux en présence. Au titre de la solidarité interpersonnelle au sein de l'UE, sortir les dizaines de millions de personnes concernées de la précarité énergétique devrait être un objectif majeur pour les Européens et figurer à ce titre parmi les priorités de politiques publiques dans le domaine de l'énergie. Allant au-delà du principe parfois étroit de subsidiarité généralement invoqué dans ce domaine et de la simple dissémination des bonnes pratiques qui donne bonne conscience, et dans un réel souci citoyen, l'UE devrait formuler une définition ambitieuse et opérationnelle de ce qu'est la précarité énergétique et de ce que devrait couvrir la lutte contre ce phénomène au moyen de propositions fortes.

En outre, il existe encore de **nombreux facteurs politiques, économiques et sociétaux qui rendent difficile une approche européenne véritablement partagée et collective** des multiples enjeux de solidarité énergétique. Le premier découle, particulièrement depuis 2004, de l'hétérogénéité accrue de l'Union en tant que communauté de nations, qui accentue la tendance à voir chacun privilégier sa propre définition de ce que devrait être ou pas la solidarité en Europe.

La diversité des cultures, histoires et politiques énergétiques des divers États membre européens ainsi que des réalités géopolitiques, techniques, industrielles ou technologiques différentes ont pour conséquence des **attitudes et attentes encore souvent contradictoires** qui animent tant les gouvernements que les peuples.

Chacun a sa propre définition de la solidarité, qui s'appuie sur un référentiel national, rendant plus difficile la création d'un concept européen de solidarité, élaboré à partir d'éléments concrets qu'il conviendrait désormais d'articuler à l'échelle européenne. Peut-on parvenir à cette synthèse qui intégrerait la solidarité énergétique aussi bien en tant que lien de charité, que transferts

financiers des plus « riches » aux plus « pauvres », que responsabilisation de certains « habiles profiteurs », que réciprocité, qu'assurance collective face aux risques, que mutualisation des forces et faiblesses sur la scène internationale, qu'approche sociale et interpersonnelle, etc. ? Une telle synthèse ne peut que se construire progressivement.

Une réflexion à poursuivre

Notre Europe - Institut Jacques Delors poursuit une réflexion de fond sur l'avenir de la politique énergétique européenne, en développant la proposition mise en avant par Jacques Delors d'une « Communauté européenne de l'énergie ». Celle-ci a le mérite d'avoir ouvert un débat d'envergure européenne engagé avec les divers acteurs impliqués : publics, privés, associatifs, locaux, nationaux et européens. La solidarité énergétique y tient une place de premier plan, et pourrait à terme être l'un des moteurs du développement d'une politique européenne de l'énergie.

À ce titre, il demeure opportun pour l'UE et ses États membres de continuer à réfléchir et débattre autour de cet enjeu de solidarité, et notamment de se poser la question de savoir s'il est préférable de recentrer la solidarité énergétique autour d'un ou deux objectif(s) prioritaire(s), ou au contraire de continuer à projeter la solidarité énergétique sur un nombre croissant d'enjeux énergétiques non moins essentiels.

La question qui se pose également est de savoir quand l'UE va pouvoir avancer de sa propre initiative en anticipant l'avenir et prendre des décisions dans le domaine de la politique énergétique européenne qui s'appuient sur un choix conscient et assumé du bienfait d'une approche collective et solidaire reposant sur l'interdépendance de l'ensemble des États membres, dans un esprit de confiance mutuelle. Cette Étude avait pour ambition de tenter d'y contribuer en réfléchissant aux moyens disponibles et nécessaires pour donner davantage de perspective et de substance à la dimension de solidarité qui, au final, réussit plutôt bien à l'UE lorsqu'elle s'en inspire.

En conclusion, il nous paraît essentiel que la solidarité énergétique au sein de l'UE implique principalement et **systématiquement les cinq composantes majeures** suivantes :

- **La finalisation d'un marché intérieur du gaz et de l'électricité** qui crée une réelle solidarité de fait en permettant d'assurer la liquidité des flux énergétiques à travers toute l'Europe et permette que le gaz et l'électricité circulent librement en tous points.
- **La sécurité d'approvisionnement**, au moyen d'éléments physiques et de mécanismes efficaces d'assistance mutuelle, qui s'appuient aussi bien sur la nécessité d'intégrer davantage les divers réseaux énergétiques nationaux par le biais d'infrastructures d'interconnexion et d'assurer et optimiser la complémentarité des mixes énergétiques nationaux voisins, que sur l'intelligence européenne du système, permettant de faire évoluer une solidarité de fait vers une solidarité active et consciente.
- La solidarité énergétique implique également, dans le cadre de la transition énergétique en Europe, **d'optimiser l'utilisation des ressources énergétiques** au sein de l'UE, notamment s'agissant du développement des énergies renouvelables et des infrastructures énergétiques indispensables, afin d'assurer une plus grande complémentarité entre les choix nationaux et de permettre que la diversité et la multiplicité des solutions nationales, avec leurs forces et faiblesses respectives, se combinent intelligemment pour devenir une force cohérente et collective de la politique énergétique européenne.
- Une **volonté politique forte des États membres** s'appuyant sur une coopération approfondie au niveau européen dans divers domaines sensibles politiquement, aussi bien à l'intérieur de l'Union, avec la sécurité d'approvisionnement en gaz et en électricité fondée sur la discipline et la rigueur de l'acquis communautaire au sein du marché intérieur, que hors des frontières de l'UE, en recherchant les accords les plus favorables pour l'ensemble de l'Union et en conformité avec les règles européennes. La même volonté est requise pour le traitement cohérent et solidaire des questions relatives à la transition énergétique, aux financements, à l'accès de tous à l'énergie, etc.
- La prise en compte, au nom de la solidarité, des **divers niveaux de développement économique, social et de richesse de chaque État membre** et des difficultés techniques spécifiques que rencontre chacun d'eux, notamment dans le cadre du développement durable de l'UE et des objectifs énergétiques européens associés (20/20/20 en 2020).

Un nécessaire équilibre, subtil et complexe, entre ces cinq piliers majeurs sera à nouveau au centre des discussions qui vont animer, dans les prochains mois et années, l'UE et ses États membres dans le cadre de la révision/adaptation du système énergétique européen *post 2020* i.e. 2030. L'intelligence accrue du système énergétique de demain devrait faciliter la recherche et l'accomplissement de cet équilibre.

La compétition, la coopération et la solidarité

Il faut enfin clairement rappeler que la politique énergétique européenne ne se limite pas à la question de la solidarité. La politique énergétique européenne, au même titre qu'une Communauté européenne de l'énergie, comporte trois composantes majeures : la compétition qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit. Son développement doit reposer sur ce « triptyque » essentiel qui est aux fondements de la réussite dans la mise en œuvre d'un « grand » marché intérieur européen.

Au-delà de la solidarité, abordée de façon isolée dans cette Étude, les deux autres domaines en cause font déjà l'objet de nombreux développements dans le cadre de la politique énergétique existante, mais aussi de lacunes importantes qu'il convient de traiter également.

La compétition qui stimule. La libre concurrence et le marché intérieur ne sont pas une fin en soi mais bien des outils majeurs pour l'intégration des politiques énergétiques nationales dans un ensemble compétitif européen. À cet égard, la compétition est censée permettre, du moins sur le papier, de faire jouer la concurrence entre opérateurs de marchés sur une base non seulement nationale, mais également régionale et à terme européenne. Elle est également censée impulser la libéralisation des marchés nationaux, inciter les prix à la baisse ainsi que la qualité des services et les choix des consommateurs à la hausse, et stimuler les investissements requis dans les diverses technologies nécessaires.

Faute d'une mise en œuvre adéquate et du non-respect des règles par les États membres, ainsi que de l'absence d'une véritable approche règlementaire européenne, notamment sous la forme d'un régulateur européen, la compétition ne

LA SOLIDARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN EUROPE : DE L'INDÉPENDANCE À L'INTERDÉPENDANCE

joue pas encore l'impulsion et le rôle qu'on peut en attendre. On peut regretter que les bénéfices tangibles liés à ce processus tardent, comme le dénoncent encore la majorité des acteurs en présence. Le Conseil européen s'est fixé pour objectif la finalisation du marché intérieur de l'énergie d'ici 2014. *Notre Europe - Institut Jacques Delors* poursuivra sa réflexion et développera de nouvelles propositions autour de cet enjeu.

La coopération qui renforce. La politique énergétique européenne ne peut non plus se limiter aux dimensions liées à la compétition et à l'intégration des marchés de l'énergie. Les États membres doivent aussi gérer l'interdépendance née de cette compétition au sein des marchés nationaux, voire régionaux, progressivement intégrés via des infrastructures de réseaux et autres interconnexions transfrontalières ainsi que des mécanismes de rapprochement des marchés tel que le couplage des prix, i.e. *market coupling*.

Néanmoins, ces derniers mois et années n'ont fait que mettre en exergue le déficit de coopération entre États membres dans ce domaine. À titre d'exemple, chaque pays européen procède à des changements majeurs dans ses politiques, stratégies, modèles et mécanismes de marchés nationaux sans procéder à une quelconque concertation avec ses partenaires, ou encore mesurer et anticiper les effets, perturbateurs voire même dommageables, qu'entraînent les changements en cause pour les États voisins, dont les réseaux énergétiques nationaux sont partiellement reliés.

C'est ainsi que l'Allemagne est sortie du nucléaire sans aucune concertation, ou encore développe sa production renouvelable de façon unilatérale, entraînant de nombreux effets pervers sur les réseaux voisins (*loopflows* et autres), et affecte également la planification des capacités d'importation et d'exportation en énergie des États voisins. Il en est de même de la France, quand elle met en place ses propres systèmes de *stress tests* nationaux pour l'industrie nucléaire, ou qu'elle décide unilatéralement et sans concertation de réduire la part d'électricité d'origine nucléaire dans son mixe énergétique de 75 % à 50 %. Ou encore de l'Angleterre et de bon nombre d'autres États membres qui décident progressivement de mettre en œuvre, sans concertation, des mécanismes de capacités qui auront inévitablement un impact sur la concurrence des marchés nationaux. Il en va de même des nombreux mécanismes de soutien des prix de l'électricité (voire même du gaz), notamment dans le

domaine des énergies renouvelables, qui déstabilisent et fragmentent le cadre réglementaire à l'échelle européenne, entraînant d'inévitables distorsions de concurrence et créant autant de marchés nationaux segmentés des énergies renouvelables.

Dans ces domaines comme dans d'autres, il n'y aura pas de solution satisfaisante sans davantage de coopération entre États membres. *Notre Europe - Institut Jacques Delors* poursuivra sa réflexion et développera de nouvelles propositions autour de cet enjeu.

Last but not least, l'UE demeure avant tout une construction politique, qui doit être proche des besoins de ses citoyens. En mai 2014 auront lieu les élections européennes, pour lesquelles l'UE devra être capable de mettre en avant un « agenda positif » se fondant sur quelques projets et politiques concrets. L'énergie en fait partie.

Les formules vagues ou les proclamations sans lendemain ne suffiront pas si l'Europe veut que ses citoyens continuent de croire en son bien-fondé. Il s'agira de répondre aux préoccupations des citoyens, qui appellent de leurs vœux un projet politique commun dans le domaine de l'énergie qui réponde à leurs craintes, leurs attentes et leurs besoins. La solidarité énergétique entre peuples, États, régions et opérateurs industriels en Europe est au cœur de ce défi.